

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 septembre 2017 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Marcel Busque, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins
Yvan Paré, vice-président et représentant de Saint-Martin
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Pascal Lessard, représentant de Saint-Philibert
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile
Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Formant quorum sous la présidence de Madame Christine Caron, présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 5000-17

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y retirant l'item suivant :

5. Suivi du plan de communication.

Et en y ajoutant les items suivants :

14.1 Réfection du stationnement;

14.2 Salaires;

14.3 Transport scolaire;

14.4 Réunion d'octobre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5001-17

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE
17 AOÛT 2017**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 17 août 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 septembre 2017;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'août 2017;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de juillet 2017, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 5002-17

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

#C-1700635 à #C-1700710 inclusivement, de même que les chèques #P-1700331 à #P-1700385 inclusivement, pour un déboursé total de 255 286.34\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5003-17

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT que la firme Tetra Tech QI Inc. demande des honoraires supplémentaires dans le dossier des travaux prévus au LET (Règl.#54-17);

CONSIDÉRANT que nous sommes en mesure de faire le lien avec l'entrepreneur et répondre nous même à ces questions;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil refuse d'accorder à la firme Tetra Tech QI Inc. des honoraires supplémentaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5004-17

ADOPTION BUDGET 2018 – RÈGLEMENT #55-17

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud d'adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT qu'il a été donné lors de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 17 août 2017, un avis de motion avec dispense de lecture concernant un éventuel règlement à être adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT que chacun des membres de ce conseil a reçu copie du projet de règlement #55-17 de la Régie relativement au budget 2018 de cette dernière et qu'il déclare l'avoir lu;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Paquet
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte son règlement #55-17 décrétant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5005-17

ACCEPTATION DES DIFFÉRENTS TAUX POUR 2018

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée, ce conseil a adopté son règlement #55-17 relativement aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de déterminer par résolution, les différents taux applicables au cours de l'année 2018 à son lieu d'enfouissement technique, de même qu'en vertu des différents services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil fixe les taux ci-après mentionnés pour la disposition des matières résiduelles acceptables à son lieu d'enfouissement technique, ainsi que pour les services rendus par la Régie Intercommunale du Comté de Beauce-Sud pour l'année 2018;

- **91.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne) par ou pour une municipalité membre de la Régie;
- **70.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées par un moyen autre qu'un camion à ordures conventionnel (benne);
- **70.00\$** dollars la tonne métrique pour disposer de tubulure d'érablière sans broche;

- 170.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de tubulure d'érablière avec broche;
- 2.00\$ dollars le kilogramme pour disposer d'animaux ou parties d'animaux morts;
- 200.00\$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles sous forme de boues et recevables dans un lieu d'enfouissement technique (analyses requises);

QU'un taux de 400.00\$ dollars la tonne métrique sera chargé à tout transporteur qui disposera, à l'insu des gestionnaires et/ou des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, des matières résiduelles provenant d'une municipalité non membre de celle-ci;

QU'un tarif minimal de 25.00\$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à la Régie pour enfouissement;

QU'un tarif minimal de 10.00\$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à l'écocentre de la Régie;

QUE la terre contaminée, peu importe son degré de contamination ou sa provenance, soit refusée;

QUE soient chargés à quiconque en fait la demande les tarifs suivants pour l'utilisation des différents équipements de la Régie:

- machinerie pour "tirer" ou décharger les voyages: 10.00\$/utilisation
- couteau à déglacer : 30.00\$/utilisation
- utilisation de la balance (pesée) : 15.00\$/utilisation

Nonobstant la tarification de 70.00\$ dollars la tonne métrique, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie ou son représentant autorisé pourra accorder un escompte sur le montant à payer pour disposer de matières résiduelles, et ce, aux conditions suivantes:

- Les matières doivent obligatoirement transiter par l'écocentre de la Régie;
- L'escompte accordé s'il y a lieu, ne s'appliquera pas aux entreprises qu'elles soient à but lucratif ou non;
- Les matières à disposer se doivent d'être recyclables et être incluses dans un programme de récupération offert par la Régie;
- L'utilisateur des services de l'écocentre devra participer au tri de ses matières dans les différents conteneurs prévus à cet effet;
- En aucun cas le montant à verser ne peut être inférieur à 10.00\$;

En plus des taux cités précédemment, il s'ajoutera une ou des taxes sur les redevances sur l'enfouissement décrétées par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5006-17

TAUX D'INTÉRÊT 2018

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
 APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QU'un taux d'intérêt de 12% soit chargé sur tout compte passé dû à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5007-17

ACHAT D'UNE SEMI-REMORQUE

- CONSIDÉRANT** que la Régie commence à manquer d'espace de rangement;
- CONSIDÉRANT** qu'à court terme certains changements vont être apportés à la Régie;
- CONSIDÉRANT** que ces changements risquent de provoquer une augmentation de l'achalandage à la Régie;
- CONSIDÉRANT** que ce manque de rangement risque de s'accroître;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil mandatent Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier à faire avancer le dossier de rangement à la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5008-17

ACHAT D'UNE BALAYEUSE DORSALE

- CONSIDÉRANT** que la Régie doit tenir son site propre;
- CONSIDÉRANT** qu'une des tâches pour tenir son site propre consiste à ramasser les feuilles et débris sur l'ensemble du site;
- CONSIDÉRANT** qu'il est difficile pour nos employés d'effectuer cette tâche et qu'il y a risque de blessures à long terme;
- CONSIDÉRANT** que plusieurs manières de ramasser ces débris ont été expérimentées dans le passé sans succès;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à faire l'achat d'une balayeuse dorsale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5009-17

ACHAT DE PNEUS - TRACTEUR CASE

CONSIDÉRANT que la Régie veut tenir en bon ordre ces équipements et machineries;

CONSIDÉRANT que la Régie possède un tracteur case;

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier a demandé des prix à trois détaillants;

CONSIDÉRANT que le détaillant offrant le prix le plus bas est Les pneus Beauceron au montant de 5 239.57\$ dollars taxes incluses;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil autorisent l'achat de pneus pour le tracteur case chez le détaillant Les pneus Beauceron au montant de 5 239.57\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Tonnage pour RDD 2016 vs 2017

Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie dépose aux membres de ce conseil un document avec tous les détails concernant les collectes de RDD pour les années 2016 et 2017.

RÉSOLUTION NO: 5010-17

AVIS DE NON-CONFORMITÉ – 15 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT que nous avons reçu un avis de non-conformité daté du 15 août 2017 émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant principalement le recouvrement final des cellules complétées dans la zone « H »;

CONSIDÉRANT que les démarches pour les travaux avancent et qu'il reste seulement au MAMOT d'accepter le règlement d'emprunt #54-17;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil conteste l'avis de non-conformité émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant principalement le recouvrement final des cellules complétées dans la zone « H ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5011-17

RÉFECTION DU STATIONNEMENT DU SIÈGE SOCIAL

CONSIDÉRANT que le nombre d'employé augmente au mois de janvier;

CONSIDÉRANT que la Régie accueille régulièrement des clients ou des partenaires;

CONSIDÉRANT que le stationnement actuel au siège social n'est plus adéquat;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil autorisent la réfection du stationnement du siège social;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5012-17

SALAIRE DES EMPLOYÉS JOURNALIER

CONSIDÉRANT que 2 nouveaux employés ont été embauchés à des dates différentes;

CONSIDÉRANT que le contremaître a été embauché en février 2016;

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier a été embauché le 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT que selon la politique de travail et selon le contrat de Monsieur Maheux, l'augmentation de salaire est donné après un an de service;

CONSIDÉRANT que pour faciliter la comptabilité il serait préférable que les augmentations soient coordonnées pour tout le monde et versées à partir du 1 janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil autorisent l'augmentation des employés mentionnés ci-haut à partir du 1^{er} janvier de chaque année.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5013-17

FRAIS POUR VISITE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que la Régie cherche à faire connaître ses services;

CONSIDÉRANT que des visites d'écoliers peut être une bonne façon de faire connaître ces dits services;

CONSIDÉRANT que les frais de transport et le prix de l'essence peuvent être un frein pour les écoles qui désirent organiser une visite à la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie encourage fortement les écoles à venir nous voir;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil acceptent de payer l'ensemble des coûts reliés à une visite scolaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5014-17

RÉUNION DU MOIS D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT que la prochaine réunion du conseil d'administration de la Régie est prévue le 26 octobre;

CONSIDÉRANT que pour la majorité des administrateurs, il serait préférable de tenir la prochaine réunion du conseil d'administration le 19 octobre;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil acceptent le changement de date pour la prochaine réunion soit le 19 octobre 2017 au lieu du 26 octobre 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5015-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h55.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CHRISTINE CARON

ÉRIC MAHEUX